

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2022_005

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 mars 2022

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 9
de Votants 11

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA, Monsieur Bruno VILLARON.

OBJET :

Vote du compte administratif 2021 - Champtercier

Etaient présents : BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés : Kris HEYNDRICKX

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine, GORSKI Marc par BARDET Michel, PAGANI Virginie par CARLAVAN Lydie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 02/03/2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il ne doit pas prendre part au vote du compte administratif, c'est pourquoi il cède la présidence de la séance à son adjoint aux finances pour ce point et quittera la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno VILLARON.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 744.15		349 752.18		453 496.33
Opérations exercice	178 302.02	101 235.01	589 362.85	730 784.05	767 664.87	832 019.06
Total	178 302.02	204 979.16	589 362.85	1 080 536.23	767 664.87	1 285 515.39
Résultat de clôture		26 677.14		491 173.38		517 850.52
Restes à réaliser	395 350.00	226 398.00			395 350.00	226 398.00
Total cumulé	395 350.00	253 075.14		491 173.38	395 350.00	744 248.52
Résultat définitif	142 274.86			491 173.38		348 898.52

Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/03/2022

004-210400479-20220308-DE_2022_005-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHAMPTERCIER" at the top and "Alpes-de-Haute-Provence" at the bottom, with a central emblem featuring a cross and four quadrants.

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 004-210400479-20220308-DE_2022_005-DE